



Signature falsifier pour formation

Par **sami**, le **25/04/2009** à **23:03**

Bonjour,

je travail dans une entreprise de moins de 10 salariés et mon employeur m'a inscrit à une formation (faf-sab) et aurai signer la fiche de présence alors que je n'ai jamais fait cette formation. Quel sont mes droits.

Par **jrockfalyn**, le **25/04/2009** à **23:16**

Bonjour,

Quel est l'enjeu de votre question ? Qu'est-ce que cette formation FAF-SAB ?

Cette formation est-elle sanctionnée par un titre - ou diplôme - dont l'obtention est obligatoire pour exercer un emploi ou une fonction ?

Par exemple si c'est une formation à la sécurité indispensable pour utiliser tel ou tel matériel (comme le CACES pour les grutiers ou la FIMO pour les routiers), il me paraît nécessaire d'attirer l'attention de l'employeur sur sa responsabilité en cas de pépin : faux usage de faux, homicide involontaire, faute inexcusable...

Si vous êtes en mesure de prouver que vous n'avez pas pu assister à cette formation (carte de pointage qui prouve que vous étiez à votre poste de travail, par exemple), vous pouvez demander réparation à l'employeur qui a falsifié votre signature.